

adopté

SÉNAT

le 25 juillet 1968.

SESSION DE DROIT EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION
(1967-1968)

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 juillet 1968.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 6, 198 et in-8° 6.

Commission mixte paritaire : 213 et in-8° 15.

Nouvelle lecture : 210, 251 et in-8° 18.

Sénat : 1^{re} lecture : 222, 223 et in-8° 85 (1967-1968).

Commission mixte paritaire : 231 et in-8° 95 (1967-1968).

Nouvelle lecture : 238 (1967-1968).